



**ASSEMBLEE GENERALE DU CSMF DU  
MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025**

**POUVOIR**

Je soussigné (e) :

ne pouvant participer à l'assemblée générale du CSMF du mercredi 5 novembre 2025, donne pouvoir  
à :

adhérent (e) du CSMF pour me représenter à cette assemblée générale.

Fait à Paris le

Signature

Art 11 des statuts du CSMF : « le vote par procuration est possible, mais dans ce cas, le mandataire ne peut être chargé de plus de deux mandats ».